

CONSEIL MUNICIPAL du 17 MARS 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 11 mars 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Gilles BROTEL, Mmes Josiane MATTEL, Elodie BOIDARD, MM. Antoine BOISSET, François BOSSON, David MERMOUD, MM. Bernard CHEVALLIER, Alain MUSARD.

ABSENTE Excusée : Mme Lydie ROCH-DUPLAND (pouvoir donné à David MERMOUD).

ABSENTS : Mme Fanny SILLO DU POZO, M. Alain NOBLET.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur François BOSSON ayant été désigné secrétaire de séance, a accepté de remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 5 mars 2015 est approuvé à la majorité (abstention de David Mermoud).

1 – ADMINISTRATION

1.1 – SYANE : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour achat d'électricité et de services associés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

1) - D'approuver l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 novembre 2014.

2) d'autoriser le Maire à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014.

3) d'accepter les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

4) d'autoriser le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

1.2 CŒUR DE VILLAGE : validation de l'avenant numéro 1, mettant fin au protocole d'accord du 25 octobre 2013 passé entre la Commune et la Société RUBIN PARIS LAGNY SAS, et autorisation de signature par le Maire – Opération « Cœur de Village »

Le Conseil Municipal décide à la majorité (contre David MERMOUD : 2 voix) d'approuver l'avenant numéro un mettant fin au protocole d'accord et de toutes ses dispositions, passées entre la Commune et la Société RUBIN PARIS LAGNY SAS le 25 octobre 2013.

1.3 CENTRE EQUESTRE – ETE 2015 – VALIDATION DES TARIFS PROPOSES PAR LE DELEGATAIRE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs du Centre Equestre de l'été 2015, proposés par Madame Edith ROCH-DUPLAND, déléguataire.

2 – FINANCES

2.1 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : demande de subvention CDRA et du Conseil Général de Haute Savoie pour le projet de la Maison du tour du Mont Blanc (Maison de la Réserve).

Rappel du contexte

Le site de Notre Dame de la Gorge bénéficie d'un emplacement stratégique en fond de vallée lui conférant une situation privilégiée pour un développement harmonieux combinant les enjeux économiques et les enjeux de préservation de l'environnement et des activités ancestrales.

Il convient de lancer une mission d'étude qui vise à accompagner la création et l'exploitation de la « Maison du Tour du Mont Blanc ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre : David Mermoud, 1 abstention Bernard Chevallier) :

- s'engage à réaliser l'action, à assurer la part d'autofinancement,
- sollicite le soutien financier de la Région Rhône-Alpes dans le cadre des crédits exceptionnels 2015 du CDRA du Pays du Mont-Blanc pour « Mission d'accompagnement pour la création et l'exploitation d'une « Maison du Tour du Mont Blanc » à Notre Dame de la Gorge » à hauteur de 40.000 € soit 20 % d'une dépense d'investissement maximum de 200.000 €.
- sollicite le soutien financier du Conseil Général de la Haute Savoie à hauteur de 60.000 € soit 30 % d'une dépense d'investissement maximum de 200.000 € ainsi qu'autorisation de lancer l'étude dans l'attente de la décision du Département de Haute Savoie.
- sollicite la fondation EDF à hauteur de 40.000€ soit 20% d'une dépense d'investissement de 200.000 € et autorise le Maire à signer un avenant au protocole de partenariat entre EDF et la Commune des Contamines Montjoie.
- autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2.2 – AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE : Demande de DETR, travaux du bâtiment de la mairie (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le contexte :

Le bâtiment de la Mairie ne répond pas aux normes des établissements recevant du public (ERP) et aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) tant en terme d'accueil au public, aux salles de réunions (salle consulaire et salle des commissions). Il en est de même pour les sanitaires publics. Le développement de la fréquentation des services demande une requalification des locaux pour répondre aux besoins des usagers de l'établissement.

L'EPIC Contamines-Montjoie Tourisme en charge de l'information et du développement touristique fusionne trois établissements, à savoir l'Office du Tourisme, la Centrale de Réservation (EURL) et la SEM SGAT. Il est nécessaire de regrouper physiquement les trois structures au sein d'un même local fonctionnel pour assurer l'efficacité des services. Cette réorganisation est une nécessité pour renouveler le classement de la station touristique pour une durée de 12 ans.

Par ailleurs l'aménagement des locaux est l'occasion d'améliorer notamment les conditions qualitative d'accueil et d'adapter les locaux aux innovations et de communication touristique.

Le bureau postal deviendra une Agence Postale Communale à compter du 1^{er} juillet 2015. Il convient de réorganiser les locaux pour intégrer ce service pérennisé sur la station touristique. Le point La Poste sera mutualisé avec le projet de création d'un Relais de Service au Public.

Compte tenu des besoins d'aménagement des locaux et de la nécessité de mettre aux normes ERP et PMR la Commune des Contamines Montjoie entend présenter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour réaliser l'opération intitulée : Aménagement et structuration de locaux mutualisés de la Mairie et de l'EPIC Contamines-Montjoie Tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- ✓ de poursuivre le projet de rénovation des réseaux l'alimentation en eau potable pour un montant de 179.287 euros HT,
- ✓ de solliciter les concours de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de l'appel à projet « Economiser l'eau pour l'alimentation en eau potable » pour un montant de 89.643,50 euros (50%),
- ✓ d'inscrire au Budget annexe eau-assainissement 2015 les travaux de rénovation pour un montant de 179.287 euros HT, la subvention de l'agence de l'eau RMC pour 89.643,50 euros.

2.4 - Demande de retrait du Syndicat d'Aménagement Intercommunal du Mont Joly (SAIMJ)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (contre : David Mermoud, Bernard Chevallier) DECIDE :

1- le retrait de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE du Syndicat d'Aménagement Intercommunal du Mont-Joly.

2 - demande au Syndicat d'Aménagement Intercommunal du Mont-Joly et à ses Communes membres de bien vouloir accepter le retrait de la Commune.

3 - autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à la notification de la présente délibération au Président du SAIMJ.

2.5 – Régime social : adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE
 - d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS),
 - de désigner Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT comme déléguée de la commune au CNAS.

2.6- Projet de Centre d'entraînement Nordique 4 saisons

La Commune portait le projet du centre d'entraînement Nordique 4 saisons. Depuis 2012 cette opération ne connaît aucun démarrage de travaux. Le projet est estimé à 2.047.640 € HT. Le financement était le suivant : 270.000 € du CNDS (État), 300.000€ du Conseil Régional et 300.000€ du Conseil Général de Haute Savoie. Le solde à la charge de la commune est évalué à 1.177.640 € sur la base du projet d'origine.

Les co-financeurs sollicitent la commune sur sa volonté d'engager l'opération sur des délais courts compte tenu que les notifications remontent à deux années.

Compte tenu que cette opération ne figure pas à l'agenda du mandat, il est proposé de délibérer sur le retrait du portage du projet et d'abandonner les crédits notifiés à la commune.

Cette proposition est adoptée à la majorité (contre David MERMOUD, abstention Bernard Chevallier).

2.7 – BUDGETS

2.7.1 – LE CONSEIL MUNICIPAL vote les COMPTES ADMINISTRATIFS de l'exercice 2014

Budget Principal (2 abstentions de David Mermoud)

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultats cumulés	Section fonctionnement	4.879.921,61 €	5.703.570,35 €	823.648,74 €
	Section Investissement	1.366.219,69 €	1.223.943,39€	142.276,30€
	Total Cumulé	6.246.141,30 €	6.927.513,74 €	681.372,44 €

A l'unanimité les budgets annexes ci-après :

Budget annexe « Activités touristiques et sportives » ATS

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultats cumulés	Section d'exploitation	718.086,61 €	807.556,76 €	79.470,15 €
	Section Investissement	172.263,22 €	204.179,95 €	32.016,73 €
	Total Cumulé	900.349,83 €	1.011.836,71 €	111.486,88 €

Budget annexe « Transport public de personnes »

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultats cumulés	Section fonctionnement	304.462,68 €	317.939,49 €	13.476,81 €
	Section Investissement	0 €	0 €	0 €
	Total Cumulé	304.462,68 €	317.939,49 €	13.476,81 €

Budget annexe « Service public d'assainissement non collectif » (SPANC)

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultats cumulés	Section fonctionnement	11.623,90 €	4.144,00 €	- 7.479,90 €
	Section Investissement	0 €	0 €	0 €
	Total Cumulé	11.623,90 €	4.144,00 €	- 7.479,90 €

Budget annexe « Eau et Assainissement »

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultats cumulés	Section fonctionnement	646.698,71 €	772.983,07 €	126.284,36 €
	Section Investissement	145.148,13 €	265.151,40 €	119.733,27 €
	Total Cumulé	792.116,84 €	1.038.134,47 €	246.017,63 €

2.7.2 - Vote des COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil municipal vote à la majorité les comptes de gestion du Receveur municipal.

2.7.3 – AFFECTATION DES RESULTATS du Budget principal et budgets annexe « ATS », « Transport Public de personnes », « Eau et assainissement » – exercice 2014

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats des budgets tels que présentés :

Budget principal

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2014 est excédentaire de 823.648,74 € et que le résultat de clôture de la section d'investissement est déficitaire de 142.276,30 € il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 634.472,36 € à la section investissement et de reporter 189.176,38 € au budget 2015. Le déficit d'investissement est reporté sur le chapitre des dépenses d'investissement.

Budget annexe « ACTIVITES TOURISTIQUES ET SPORTIVES »

Considérant que le résultat de clôture cumulé 2014 de la section de fonctionnement excédentaire de 79.470,15 €

Considérant que le résultat de clôture de la section d'investissement est excédentaire de 32.016,32 € ;

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 79.470,15 € au compte 021 de la section investissement du budget 2014.

Budget annexe « TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES »

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2014 est excédentaire de 13.476,81 € et que le résultat de clôture de la section d'investissement est nul, il est proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement pour 13.476,81 € au compte 002 du budget 2015.

Budget annexe « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Considérant que le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement 2014 est excédentaire de 126.284,36 € et que le résultat de clôture de la section d'investissement

est excédentaire de 119.733,27 € il est proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement pour 125.984,50 € à la section investissement du budget 2015.

2.7.4 - Vote des BUDGETS PRIMITIFS – exercice 2015

Le Conseil municipal vote à la majorité les budgets tels que présentés,

Budget Principal (2 abstentions de David Mermoud)

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
5.741.089,61 €	5.741.089,61 €

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2.589.062,72 €	2.589.062,72 €

Budget annexe« Activités touristiques et sportives »

Il est proposé un équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
782.570,39 €	782.570,39 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
247.799,73 €	247.799,73 €

Budget Annexe « Transport public de personnes »

Il est proposé un équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement comme suit :

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
323.000 €	323.000 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
0 €	0 €

Budget Annexe « Eau et Assainissement »

Il est proposé un équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
845.284,36€	845.284,36€
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
525.363,13 €	525.363,13€

Budget Annexe « SPANC »

Il est proposé un équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement comme suit :

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
12.479,90 €	12.479,90€
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
0 €	0 €

2.7.5 - Versement des subventions d'équilibre

Budget annexe « activités touristiques et sportives »

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « ATS » de 104.578,14 € en section fonctionnement et 105.313,85 € en section investissement.

Budget annexe « transport public de personnes »

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « transport public de personnes » de 231.918,19 € en section exploitation.

2.8 - Vote des taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux relatifs à la fiscalité locale, prenant en compte l'installation des taux de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

	Taux 2015
Taxe d'habitation	21,26
Taxe sur le foncier bâti	15,43
Taxe sur le foncier non bâti	116,72
Cotisation foncière des entreprises	27,77

2.9 - Vote des demandes de subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2015.

ECOLES ET ASSOCIATIONS SCOLAIRES	1585 €
PERSONNEL COMMUNAL	1000 €
SOCIAL	3475 €
AGRICULTURE	1000 €
CULTURE	17800 €
SPORTS	41500 €
OFFICE DE TOURISME	150000 €
SECOURS ET PREVENTION	1350 €
TOTAL	217.710 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Etienne JACQUET